

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018 – 20H

COMPTE RENDU

Sommaire

Appel nominal des membres.....	1
Désignation du secrétaire de séance	1
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 novembre 2018	2
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2018	2
Vente de bien de section à Villandry	2
Indemnité de Conseil alloué au Receveur.....	2
Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement.....	3
Acompte de règlement pour le séjour à La Bourboule	3
Gestion du cimetière – Reprise des concessions + logiciel	4
Columbarium.....	4
Création du grade d'agent de maîtrise	4
Points divers	5

Appel nominal des membres

Présents : Lydie Rougier (secrétaire de mairie), Didier Gorius, Jean-Pierre Godefroy, Marie-Andrée Boutet, Mireille Fayard, Guy Rouchon, Thomas Marty, Denis Turpinat, Simone Lacoste, Jean-Claude Thomas, Roland Dardy. **Absents excusés** : Jacqueline Peyrot, Pascale Tête, Laëtitia Gouvernaire, christophe Lecossois.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : T. Marty.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :.....10.....

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 novembre 2018

Observations éventuelles : D. Turpinat propose que ce soient retirés les mots suivants « une subvention sera demandée au conseil départemental » à la fin du point concernant les travaux de l'EHPAD. Tout le monde est d'accord. Page | 2

Contre :0.....

Abstention :.....0.....

Pour :.....10.....

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2018

Observations éventuelles :

Contre :0.....

Abstention :.....0.....

Pour :.....10.....

Vente de bien de section à Villandry

La Sous-Préfecture nous a adressé un courrier suite à notre transmission du dossier qui précisait que nous avons déterminé le nombre de votants : 19 (résidents principaux et inscription sur les listes électorales), le résultat du vote : 13 favorables, 6 abstentions ou défavorables. L'accord de la majorité ayant été atteint, le conseil municipal doit se prononcer définitivement sur le projet. Il devra également habiliter le Maire à passer l'acte de vente et à le signer. Le produit de la vente ne peut être employé que dans l'intérêt de la section et affecté prioritairement à la mise en valeur ou à l'entretien des biens de la section.

Après la vente on adressera un courrier à tous les votants leur demandant de bien vouloir nous faire des propositions. L'acquéreur cédera une partie du terrain à la commune afin de permettre l'accès à une habitation voisine. R. Dardy demande si cette cession pourrait se faire en parallèle de la vente.

Contre :0.....

Abstention :.....0.....

Pour :.....10.....

Indemnité de Conseil alloué au Receveur

Nous avons rencontré notre nouveau receveur M Franck Benoit le 05 décembre à la

mairie. On lui a présenté nos projets d'investissement pour 2019 : La passerelle avec son financement, le WC PMR, les peintures et chauffage à l'accueil de loisirs, et des projets non réalisés (camionnette par exemple). Un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et du Ministre de l'économie, des Finances et du Budget a institué en faveur des Receveurs Municipaux, une indemnité de conseil se substituant à l'indemnité de gestion.

Aux termes de ce texte, il appartient à notre Assemblée de fixer :

- 1°) le principe de l'attribution de cette indemnité,
- 2°) le taux,
- 3°) la date d'effet.

La décision qui sera prise aura un caractère permanent et ne devra être renouvelée que :

- 1°) s'il y a modification du taux,
- 2°) s'il y a renouvellement du Conseil Municipal,
- 3°) s'il y a changement de comptable, il s'avère que M Franck Benoit a ainsi pris ses fonctions le 1er avril 2018, suite au départ pour mutation de M Jean Luc Bourson au 30 mars 2018

Dans ces conditions, le Maire propose d'allouer à M. Franck Benoit, receveur Municipal, en sa qualité de conseiller financier de notre collectivité depuis le 1^{er} avril 2018 le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit 302.31 € brut. Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prévus à l'article 6225 du budget.

Contre :0.....

Abstention :.....0.....

Pour :.....10.....

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

Il est demandé au conseil municipal de donner l'autorisation à M le Maire d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget primitif 2019 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 185 444.47 €. T. Marty indique les éléments des comptes 21 et 23 qui seront insérés dans le décompte de cette délibération.

Contre :0.....

Abstention :.....0.....

Pour :...10.....

Acompte de règlement pour le séjour à La Bourboule

Le Conseil Municipal, conjointement avec celui de St Fiel a décidé d'organiser un séjour neige à la Bourboule. Ce séjour du lundi 18 février au vendredi 22 février 2019 reviendra à

2160 € pour la municipalité d'Ajain pour 12 enfants. Un acompte de 600 € est demandé. Nous devons donc prendre une délibération pour le règlement de cet acompte.

Contre :0.....

Abstention :.....0.....

Pour :.....10.....

Gestion du cimetière – Reprise des concessions + logiciel

G. Rouchon présente les deux devis : AD funéraire et Gescime. Après d'après négociations, le devis Gescime a bien baissé : 19 676,40 € TTC aujourd'hui, celui de AD funéraire 18 993,60 € TTC. La différence serait le logiciel de GESCIME, peut être plus efficace. T. Marty va se renseigner pour voir si ce type de projet serait éligible à de la DETR, sans doute que oui.

Contre :0.....

Abstention :.....0.....

Pour :.....10.....

Columbarium

On a trois devis, Granimon, Mourrier et Nourrisseau. Le devis de Nourrisseau semble le plus intéressant, il est moins cher, il y a une petite tablette devant chaque case pour y déposer des fleurs par exemple, il sera en granit semblable à celui présent au cimetière. On vous propose dans un premier temps de ne prendre que 8 cases et un banc. Le coût est de 4880 € HT.

Contre :0.....

Abstention :.....0.....

Pour :.....10.....

Création du grade d'agent de maîtrise

La commission administrative paritaire de catégorie C a émis un avis favorable à l'inscription d'Emeric Grolière sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise (au titre de la promotion interne), cette inscription est valable deux ans renouvelable dans la limite totale de 4 ans sur demande expresse de l'agent. Il revient à la commune de créer un poste d'agent de maîtrise. Déclaration du poste auprès du centre de gestion dans un délai minimum de deux mois précédent sa nomination.

Contre :0.....

Abstention :.....0.....

Pour :.....10.....

Cette même commission émet un avis favorable sur la mise en disponibilité pour convenances personnelles de Mr Christophe Jullien pour une durée de 6 mois à compter du 01/07/2018.

Points divers

Un nouveau référent sécurité a été nommé pour l'école.

Suite à un courrier, il sera procédé à la réhabilitation d'un chemin entre le Moulin du Creuzet et Cher Lavaud.

Une réunion « culture commune » aura lieu à St Vaury le 8 janvier afin d'envisager une programmation culturelle commune entre St Vaury, St Sulpice et Ajain.